



j aimerai hébergé gratuitement ma soeur dans ma maison

Par **terpy**, le 17/01/2011 à 16:10

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison que je met en location
le bail de mes locataires se termine en septembre

J'aimerais ne pas reconduire ce bail pour y loger ma sœur gratuitement

Après avoir expliqué le cas à mon agence, celle-ci m'a dit qu'il n'y avait aucun problème, il suffisait d'envoyer un recommandé 6 mois avant la fin de bail leur disant que je ne renouvellais pas le bail pour y loger ma sœur

Donc c'est ce que j'ai fait...

J'ai reçu un courrier d'un huissier me disant que je n'avais pas le droit (ascendant, descendant)
L'agence m'a conduit en erreur !!!

L'agence me dit maintenant de renvoyer un courrier en disant que finalement la maison est pour moi, d'y habiter un mois et ensuite je pouvais y loger ma sœures-ce vrai ??

Que dois-je faire ?

Ma sœur a de graves soucis financiers et je veux l'aider....

merci de votre réponse

Par **Laure11**, le 17/01/2011 à 17:38

[citation]**L'agence me dit maintenant de renvoyer un courrier en disant que finalement la maison est pour moi, d'y habiter un mois et ensuite je pouvais y loger ma sœures-ce vrai ??**

[/citation]

NON.

Où vous habitez votre maison ou vous n'y habitez pas !

Vous ne pouvez absolument pas habiter cette maison qu'un mois.

Par **terpy**, le 17/01/2011 à 18:48

Si je décide d'envoyer un courrier disant que c'est pour moi, d'attendre un mois après le départ des locataires, et d'y loger ma sœur

Ques-ce que je risque ?

Merci de votre réponse

Par **Laure11**, le **17/01/2011** à **19:11**

Vous avez de grandes chances de vous retrouver assignée devant le Tribunal et dans ce cas, vous perdrez le procès et vous serez condamnée à verser aux locataires une somme importante.

Vous avez déjà envoyé un courrier AR à ces locataires en leur disant que vous ne renouveleriez pas le bail puisque vous laisseriez ce logement à votre soeur. Les locataires ont quand même contacté un huissier.... et vous pensez bien que si vous leur envoyez maintenant un courrier leur disant que c'est vous qui allez occuper le logement, ils vont se méfier ... et très certainement n'hésiteront pas à vous assigner.

Par **Domil**, le **17/01/2011** à **20:06**

La seule solution vous restant est de proposer à vos locataires de partir avec des conditions avantageuses (pas de préavis, forfait pour le déménagement, rendre de suite le dépôt de garantie + indemnités)